



Paris, le 14 mars 2022

Le marché du travail français à l'épreuve de la crise sanitaire

Le marché du travail a globalement bien résisté à l'épreuve de la crise sanitaire : il a retrouvé une situation proche de ce qu'on observait avant la crise, avec des difficultés de recrutement persistantes et un chômage qui reste élevé. Dans cette nouvelle *Note du CAE*, **François Fontaine** et **Roland Rathelot** montrent que ces problèmes structurels ne sauraient être expliqués par l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail en termes de métiers ou de localisation, mais par des problèmes d'information qui rendent les processus de recrutement longs et coûteux. Ainsi, plutôt que de chercher à rapprocher offre et demande par la formation, des politiques plus systématiques d'aide au recrutement à destination des petites et moyennes entreprises pourraient être mises en place. Il peut s'agir d'organiser un marché de l'accompagnement pour ces entreprises, avec des aides à la recherche et à la sélection de candidats, comme de systématiser des tests de compétences certifiés pour les demandeurs d'emploi. Enfin, plusieurs enseignements sont tirés des récents dispositifs de soutien au marché du travail durant la crise. S'ils ont permis d'absorber le choc, leurs effets d'aubaine pourraient être limités, notamment avec un système de bonus-malus lié au recours à l'activité partielle et une plus grande concentration des politiques de baisse de charges en temps de crise sur des publics ciblés et de manière limitée dans le temps.

Appariement et efficacité du marché du travail durant la crise sanitaire

Les principaux indicateurs du marché du travail (part d'actifs, inactifs, de chômeurs...) ont retrouvé leur niveau d'avant-crise, malgré des hétérogénéités sectorielles et territoriales persistantes. Les tensions sur le marché du travail retrouvent leur niveau de 2019, tout comme les niveaux de salaires réels.

Constat 1. Le marché du travail français semble avoir récupéré du choc violent infligé par la crise sanitaire. Cependant, ce constat au niveau national masque d'importantes hétérogénéités sectorielles et territoriales.

Face à la coexistence d'un niveau de chômage élevé et de difficultés de recrutements, plusieurs pistes peuvent être envisagées. Concernant l'accroissement de la mobilité sectorielle ou géographique, il n'aurait que peu de conséquences sur le taux de chômage agrégé. Si l'on considère un objectif de réduction rapide du chômage, la formation professionnelle ne nécessite donc pas d'être élargie au-delà des publics les plus moins qualifiés.

Constat 2. La crise n'a pas fortement accru les problèmes d'adéquation entre offre et demande de travail sur le marché du travail français. Ceux-ci sont stables depuis 10 ans.

Recommandation 1. Pour augmenter l'impact sur l'emploi, concentrer la formation professionnelle sur les publics moins qualifiés et plus éloignés de l'emploi, plutôt que d'en accroître le volume.

Le soutien aux petites entreprises dans leur démarche de recrutement apparaît plus pertinent pour atténuer les difficultés d'embauches. Celles-ci font face à des problèmes d'information sur les compétences des candidats et sur leur adéquation aux postes proposés. Pour lever ce frein à l'embauche, le service public de l'emploi pourrait organiser un marché de l'accompagnement des entreprises mettant en concurrence plusieurs prestataires et où les entreprises choisiraient sur la base de critères rendus publics. Le service public de l'emploi pourrait également systématiser des tests certifiés et normalisés permettant aux entreprises de mieux évaluer les capacités des candidats.

Recommandation 2. Développer les services d'aides au recrutement à destination des entreprises. Organiser la concurrence entre des prestataires choisis par le service public pour l'emploi : les entreprises choisiraient sur la base d'indicateurs de performance rendus publics, et de leurs propres besoins. Concentrer les moyens pour aider les petites et moyennes entreprises dans leur démarche d'embauche.

Recommandation 3. Permettre aux demandeurs d'emploi de passer des tests certifiés de compétences et leur permettre d'en rendre les résultats visibles aux employeurs.

Quelles leçons tirer des politiques publiques mises en place pendant la crise sanitaire ?

Tout d'abord, la hausse de l'endettement observée pendant la crise (et favorisée par les prêts garantis par l'État) ne représente pas une source d'inquiétude majeure sur le niveau de l'emploi et des salaires. Ensuite, l'activité partielle est utile pour limiter les pertes d'emplois et de revenus et les salariés ayant bénéficié du dispositif n'ont pas une probabilité supérieure de se retrouver sans emploi ou dans une autre entreprise que les salariés n'en ayant pas bénéficié. Cependant, hors des secteurs soumis à restriction administrative (« S1 »), l'activité partielle a plutôt profité aux entreprises les moins efficaces, notamment si on définit l'efficacité d'une entreprise par sa valeur ajoutée par tête ou la stabilité de ses effectifs avant la crise. Cela interroge sur les conséquences du dispositif à long terme. Pour améliorer son efficacité, il semble judicieux d'associer le recours à l'activité partielle à un système de bonus-malus généralisé et basé sur les dépenses d'assurance-chômage. Enfin, l'Aide à l'embauche des jeunes (AEJ) a permis d'augmenter d'environ 6 % les embauches en contrats longs et CDI, ce qui représente un plus faible impact que le dispositif « zéro charges ». Pour limiter les effets d'aubaine de l'AEJ, il convient donc de recourir temporairement aux politiques de baisse de charges en les concentrant sur des publics à bas salaires.

Recommandation 4. Intégrer l'activité partielle à un dispositif de bonus-malus réformé prenant en compte directement les dépenses d'assurance chômage et élargi à l'ensemble des secteurs et entreprises.

Recommandation 5. Concentrer les politiques de baisse de charge en période de crise sur des publics spécifiques, aux faibles niveaux de salaire et de manière limitée dans le temps.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur www.cae-eco.fr

A propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les Notes du CAE sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.

Contact Presse

Christine CARL

01 42 75 77 47

Suivez **@CAEinfo** sur Twitter



christine.carl@pm.gouv.fr

Courriel itinérant : christine.carl@cae-eco.fr